

212C1732
FR0004042232-OP042-A04

21 décembre 2012

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

CEREP

(Alternext)

1. Le 21 décembre 2012, Banque Palatine, agissant pour le compte de la société à responsabilité limitée Eurofins Discovery Services Lux Holding¹ (10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, « l'Initiateur »), a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société CEREP.

Par accord en date du 20 décembre 2012, l'initiateur est convenu d'acquérir, au plus tard le 9 janvier 2013, auprès de Monsieur Thierry Jean, directement ou indirectement, 1 069 732 actions CEREP représentant autant de droits de vote, soit 8,48% du capital et des droits de vote de la société au prix de 2,00€ par action.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions CEREP non détenues par lui, soit au total un maximum de 11 542 143 actions, représentant 91,52% du capital, au prix de **2,00 € par action**, étant précisé que les 64 933 actions CEREP auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions propres ne pourront, de part leur affectation actuelle, être apportées à l'offre.

L'initiateur n'a pas l'intention de mettre en œuvre de retrait obligatoire sur les actions de la société à l'issue de l'offre.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de CEREP (articles 231-13 et 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général. Ce projet contient le rapport établi par le cabinet Advisorem, représenté par M. Eric Le Fichoux, mandaté par l'initiateur comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, en application de l'article 261-3 du règlement général.

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions CEREP dans la limite de 2 713 824 actions, sur la base d'un ordre libellé au maximum au prix d'offre.
3. La cotation des titres CEREP sera reprise le 27 décembre 2012.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres CEREP sont applicables.

¹ Société détenue à 100% par Eurofins Scientific (10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg), contrôlée à 45% par Analytical Bioventures SCA (holding de la famille Martin).